Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260625-D_2026_072-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à dix-huit heures trente minute, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville Place Notre Dame à Port-Louis, sous la présidence de Martine **PASGRIMAUD**, Maire

Date de convocation
18 juin 2026

Nombre de membres	
En exercice	**19**
Présents	**14**
Représentés	**03**
Absents	**02**

Sens des votes	
Pour	**17**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Martine **PASGRIMAUD**, Cyril **AUBERT**, Isabelle **CHARMOILLE**, Constantin **HAYS**, Karen **LINDSAY AUBERT**, Philippe **PASGRIMAUD**, Isabelle **LE DANTEC**, Bruno **DUCUING**, Bernadette **WEBER**, Dominique **LE COUTEUR**, Hélène **LE NÉZET**, Anne **CAPITANT**, Laurent **DUMOLLARD**, Magali **POUEDRAS**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Jean-Pascal **NOBILEAU**, ayant donné pouvoir de vote à Anne CAPITANT,
Robin **ZAMORA**, ayant donné pouvoir de vote à Isabelle CHARMOILLE
Nicolas **BERGERON**, ayant donné pouvoir de vote à Cyril AUBERT

Absents
Roger **LE VILAIN**, Manee **DEJEANTY**

CULTURE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

D 2026 072 17°) Convention de partenariat avec l'école de musique associative Sonam' Année 2026

Exposé

Née à Kervignac en 2002, l'École de Musique Traditionnelle de Kervignac -E.M.T.K.- a été renommée Sonam' en 2016, en développant un enseignement musical au niveau intercommunal

Le projet associatif de Sonam' vise à faire du territoire entre Blavet et Ria, soit l'ancien canton de Port-Louis, un pays de plus en plus musicien grâce au développement d'une école de musique associative structurée et de proximité proposant un enseignement diversifié pour tous âges et tous types de publics

Les sept communes de Kervignac, Locmiquélic, Merlevenez, Nostang, Port-Louis, Riantec et Sainte-Hélène souhaitent soutenir ce projet favorisant l'accès à la culture et, plus particulièrement, à la musique, au travers d'une convention de partenariat d'une durée d'un an telle que présentée en annexe

En accord avec les communes, l'association s'engage :
- à contribuer à la programmation de plusieurs évènements par année civile,
- à assurer la visibilité du soutien des communes dans l'ensemble des supports de communication

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260625-D_2026_072-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Port-Louis versera pour l'année 2026, les sommes suivantes

1. **Fonctionnement**

Montant minimal requis pour maintenir notre partenariat et continuer à bénéficier du projet mutualisé pour la musique à l'école s'élève à **2 950,00 €**

2. **Projet mutualisé « Musique à l'école »**

Classes concernées	Nombre de classes	Coût par classe	Total
Classes maternelles	2	265,00 €	530,00 €
Classes élémentaires	4	398,00 €	1 592,00 €
Total pour toutes les classes			**2 122,00 €**

Soit un coût global pour l'année 2026 de 5 072,00 € -cinq mille soixante-douze euros-

Vu, la convention de partenariat avec l'école de musique associative Sonam' pour l'année 2026 comprenant les deux volets « fonctionnement « et « projet mutualisé pour la « Musique à l'école »

Vu, la présentation en Bureau Municipal Élargi du 15 juin 2026

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **approuve les termes de la convention de partenariat entre les communes de Kervignac, Locmiquélic, Merlevenez, Nostang, Port-Louis, Riantec, Sainte-Hélène et l'association Sonam' telle que présentée en annexe,**
- **autorise Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rattachant,**
- **précise que le montant de la subvention est inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2026 de la commune**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 06 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Constantin HAYS.

MAIRIE DE PORT-LOUIS MORBIHAN

La Maire,
Martine PASGRIMAUD.